

Portent intégration et nomination de
Madame K. M. Suzanne Clémence,
Institutrice d'enseignement de 1er éche-
lon dans les cadres de la catégorie A,
hiérarchie 1 les services Sociaux (En-
seignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25/68 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2017/FF du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 67/344 du 30.9.1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret n° 62/13/FF du 3.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/103/FF du 3.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/107/FF du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/100/FF du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 63/81/FF-DE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67/50/FF-DE du 24.2.1967 réglant la prise d'effet de tout acte de la solde des actes réglementaires relatifs aux promotions, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/106/FF du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80/644 du 28.12.1981 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le rectificatif n° 81/16 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1981 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81/17 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;
- (/u l'arrêté n° 3755/FF-DE du 14.11.1980 portant engagement de certains instituteurs secondaires en ce qui concerne Madame K. M. Suzanne Clémence.
- (/u le décret n° 81/707 du 19.10.1981 complétant l'article 2 du décret 80/630 du 27.12.1981 portant décharge des Annuaires des Agents de l'Etat ;

.../...

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées du Décret n° 60/90 du 3.3.1968 et du Protocole d'Accord du 5.8.1971 susvisés, Monsieur ONESTUS Sylvestre Paul né le 29 Juin 1956 à Djambala, titulaire du Diplôme de "Master of Science In Engineering" dans la spécialité : Commande Electrique et automatization des installations industrielles obtenu à l'Institut Energétique de Moscou (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie 1, hiérarchie 1 des services Techniques (MIDES) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 71.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORF et communiqué partout où besoin sera./-

BRASSERIE, le 29 Novembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines et
de l'Energie,

Rodolphe NINDA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBES MESSINA.-

Colonel Louis SYLVAIN GOM.-

Le Ministre des Finances,

Itini Gombotumba LUKUNZAU.-

AMPLIATIONS :

JORF	1
MGTF/FT	3
FT/BST	1
B.B.	3
B.C.F.	1
M.H.E.	1
POSSIER	3
INTERESSE	1
SGCH/BC	2./-